



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VITROLLES-EN-LUBERON

Compte rendu du Conseil municipal du jeudi 10 juin 2021 à 18h00

Début à 18h avec intervention de Jean-François Lovisolo et Noëlle Trinquier.

Sous la présidence de Monsieur Alain de VILLEBONNE, Maire.

Présents : Patricia GERBE, Nicolas SIMON-CHOPARD adjoints, Marie-Annick PIATPAILLASSON, Christine MONNET, Mathias DAVID, Jean-Pierre DHALLUIN, Christian VACHIER-MOULIN, Philippe WEISS.

Excusés : Jean-Christophe Selmi (pouvoir donné à Nicolas Simon-Chopard) et Carole Ferrato (pouvoir donné à Alain de Villebonne).

Secrétaire de séance Nicolas Simon-Chopard.

Le Maire informe le conseil que les deux précédents comptes rendus ne pourront pas être proposés à la validation car ils n'ont pas encore été finalisés.

ORDRE DU JOUR :

- Prise à bail du gîte :

Le Maire propose la prise à bail du gîte et la suppression de la petite salle contiguë à la salle du moulin pour donner pignon sur rue (D33) au futur repreneur. Contexte : M. Weiss, M. Dallhuin et la Mairie sont sollicités par des groupes de marcheurs qui cherchent à se loger à Vitrolles.

Historique : le Maire a reçu 2 candidates, Mme Deranque et Mme Lespiat. Il a demandé aux candidates de présenter un projet. Seule Mme Lespiat a rendu le sien : conservation d'un dortoir sur les 2 existants, création de 2 chambres et petite restauration.

Il s'en suit un débat sur le type de clientèle que devrait viser le gîte : touristes, marcheurs ou bûcherons.

Le Maire présente le projet de Mme Lespiat comme un test avant d'engager d'importants travaux. Pour M. Dallhuin, il est urgent de refaire les 4 douches qui fuient.

Le Maire demande au comité des fêtes de libérer l'ancienne bibliothèque pour servir d'arrière-salle à la buvette qui sera créée au rez de chaussée coté D33. En échange le comité pourra utiliser la petite cuisine de la salle du moulin pour entreposer son matériel ainsi que l'école tant que les travaux ne commencent pas.

Si le besoin s'en fait sentir, le Maire est prêt à libérer quelques places de parking pour doter la buvette du gîte d'une terrasse.

M. Dallhuin précise que le gîte a 2 compteurs d'eau et 2 compteurs d'électricité et qu'il faudra faire supprimer un de chaque s'il n'y a plus de logement prévu pour le repreneur au sein du gîte.

M. Vachier-Moulin indique qu'il faudra faire passer la commission de sécurité avant d'ouvrir le gîte dans sa nouvelle configuration.

Il est voté à la majorité de libérer les 2 salles sous le gîte et de les y affecter en vue du projet de Mme Lespiat (1 abstention M. David).



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VITROLLES-EN-LUBERON

Mme Piat-Paillason précise enfin que pour faire baisser le montant des investissements, il est possible de s'inspirer du bar associatif de Montfuron qui utilise du mobilier de récupération.

- Rachat du caveau :

Le Maire demande l'autorisation de racheter le caveau Pailloux, acheté à l'époque 9195F pour 50 ans, au prorata des 31 années restantes. Il demande également l'autorisation de le revendre.

M. Vachier-Moulin demande des précisions sur le prix de revente sachant que la Mairie ne peut pas faire de bénéfice.

Le Maire doit se renseigner sur le sujet.

- Recrutement de la DGS :

Le Maire rappelle l'historique du dossier et notamment les difficultés de recrutement jusqu'à ce que la mairie de Grambois propose Mme Feretti. Cette dernière a le bagage suffisant pour prétendre au poste et vient de plus de finir son stage de formation sous la houlette du CDG84. Le Maire précise également que durant son stage pratique à la Mairie de Grambois, Mme Feretti est venue plusieurs ½ journées à Vitrolles.

Le CDG84 propose d'engager Elsa Feretti à 21h pour une durée d'un an, ou de 6 mois renouvelables 1 fois, avant sa stagiairisation.

Le Maire propose une rémunération de 1000€ par mois pour 21h.

Mme Gerbe précise les différents types de contrats et présente plusieurs simulations faites par le CDG84 (entre 826€ et 856€ en fonction de l'indice). Elle indique qu'il existe un régime indemnitaire permettant d'augmenter le salaire au-delà de la grille. Toutefois, ce régime n'est prévu qu'à partir de la titularisation. Jusque-là il faut recourir à des heures complémentaires. M. Simon-Chopard manifeste son opposition à rémunérer Mme Feretti au-delà de la grille normale et de la prévision qui avait été faite dans le budget.

Après discussion le Conseil décide à la majorité d'embaucher Elsa à 21h conformément à la grille et de prévoir une possibilité de réévaluation au bout de 3 mois. Les heures effectuées entre le 1er et le 14 juin seront rémunérées en heures complémentaires.

(3 abstentions : Mme Gerbe, M. Simon-Chopard et M. Selmi).

- Convention avec l'agence routière :

M. Simon-Chopard rappelle le but de la convention qui est de formaliser les différentes obligations qui incombent respectivement au département et à la commune. Après plusieurs échanges entre la commune et l'agence routière, la convention et notamment les annexes sont dûment remplies.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la signature de la convention.



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VITROLLES-EN-LUBERON

QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire informe le Conseil que l'entreprise Tobes abandonne les chantiers qui lui avaient été confiés. Un devis a été demandé aux jeunes charpentiers. M. Chistoni a été missionné pour changer le chauffe-eau du logement occupé par la famille Coste ainsi que le robinet de la fontaine. M. Weiss se plaint que de nombreux cyclistes utilisent le site de l'ancien tri sélectif pour se soulager. Le Maire propose une réunion de travail pour doter le village de panneaux indicatifs pour annoncer les WC, parkings, etc... M. Weiss accepte d'y participer. Mme Piat-Paillason propose de se rapprocher de la céramiste de la Tour d'Aigues pour la création des panneaux.

Une feuille de présence est proposée aux conseillers pour qu'ils y notent leurs disponibilités en vue de la tenue des bureaux de vote pour les élections des 20 et 27 juin 2021.

Le Maire annonce que le géomètre choisi pour le projet de travaux sur l'école est Jacquot.

Mme Piat-Paillason indique que son amie va nous proposer des dates pour la présentation sur les documents d'urbanisme en fonction des impératifs remontés par les conseillers.

M. Vachier-Moulin, en réponse à un courrier reçu par les conseillers, précise que la réglementation sur le glyphosate est très restrictive tant au niveau des lieux d'utilisation que des personnes habilitées à y recourir. Le Maire indique qu'il va écrire un courrier au propriétaire de la parcelle concernée en rappelant les règles de la loi Labbé.

Fin de séance à 22h.